

Il faut des mesures efficaces !

Le problème des dégâts de gibiers dans les cultures revient à nouveau au centre des préoccupations dans le département. Les instances professionnelles agricoles demandent aux responsables de la chasse et à l'administration une concertation et des mesures efficaces pour enrayer le phénomène qui n'en finit pas de se répéter et de s'amplifier au niveau du montant des dommages. Une situation qui pénalise beaucoup d'agriculteurs.

■ Lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture, Jean-Didier Andrieux est intervenu sur les dégâts provoqués par les cervidés et les sangliers en Dordogne. Il a souligné l'augmentation des dommages subis notamment par les producteurs de maïs et les éleveurs dans les prairies. D'autres catégories de producteurs sont également touchées, entre autres les arboriculteurs, les propriétaires forestiers. On assiste selon lui en de nombreux endroits à une progression des sinistres malgré l'augmentation du nombre des bracelets et des colliers qui sont attribués aux chasseurs. De s'interroger sur l'efficacité de ces mesures.

POUR UN VRAI DIALOGUE

C'est pourquoi Jean-Didier Andrieux prône la concertation entre les diverses instances, notamment la Fédération départementale des chasseurs, l'administration, les représentants de la profession agricole. Concernant les élevages en particulier de sangliers, l'élu de la Chambre d'agriculture a demandé une surveillance accrue et des contrôles plus draconiens. Il a demandé un assouplissement des droits de chasse afin que



On constate une recrudescence des dégâts des gros gibiers aux cultures, et particulièrement ceux causés par les sangliers.

tous les territoires soient réellement chassés. Cela éviterait la constitution de réserves sauvages d'animaux qui provoquent d'importants dégâts aux alentours.

Lui-même propriétaire-chasseur, il n'entend pas dresser les agriculteurs contre les chasseurs et encore moins remettre en cause l'exercice du droit de chasse. En l'occurrence, c'est même le contraire puisqu'il apparaît que la cause des problèmes serait essentiellement due à une question de surpopulation de gibiers à mieux maîtriser. Quant aux indemnités, il observe que certes elles existent, mais qu'en aucun cas elles ne compensent les pertes lorsque par exemple l'agriculteur est obligé de recommencer à plusieurs reprises.

« ON NE SAIT PLUS QUOI FAIRE »

Alain Requier est producteur de maïs et éleveur de vaches allaitantes à Montpon-Ménestrol : « Jusqu'à présent, j'avais constaté quelques dégâts de sangliers en bor-

dire de mes champs sans grandes conséquences. Cette année, les choses ont pris une proportion inquiétante. Des sangliers de plus en plus nombreux s'introduisent partout, jusque dans les jardins des habitations ! » Il souligne que cette prolifération des sangliers sauvages est particulièrement grave la nuit dans les pacages :

« Ils affolent les animaux qui, paniqués, cassent les clôtures et s'enfuient. Lorsque les champs sont en bordure de la grande route et de la voie ferrée, c'est intolérable. Plusieurs nuits de suite, j'ai essayé en vain de les surprendre. Finalement, une voisine a dû m'alerter et j'ai eu bien du mal pour récupérer mes bêtes ». Cet agriculteur dénonce égale-

ment les modalités de déclaration et d'expertise des dégâts : « Vous pouvez être plusieurs fois sinistré mais vous n'avez droit qu'à une seule déclaration, c'est anormal. Le plus grave, ce sont les animaux, on ne sait plus quoi faire pour les protéger. »

TOUJOURS LE MÊME SCENARIO

Dominique Bernard est agriculteur sur la commune voisine de Saint-Martin-de-Gurson : « Depuis 6-7 ans, c'est le même scénario qui recommence. Les sangliers détruisent mes surfaces de maïs ». Ses parcelles sont dispersées et entourées de bois. Cloturer, comme l'a fait cette année Jean-Jacques Leberon un voisin, il ne l'envisage pas tellement ; pour lui, l'opération ne serait pas rentable économiquement d'autant qu'il ne peut triquer ses terres. Il pense avoir trouvé une parade en s'orientant vers le tournesol qu'il a essayé avec succès en 1998 : « Les sangliers n'y touchent pas et donc cette année je vais continuer dans ce sens au détriment du maïs. C'est triste, mais je ne vois pas d'autres solutions ». Lui aussi souligne que les indemnités prévues ne correspondent pas, il s'en faut, aux dommages réels. Il souhaite que les agriculteurs soient mieux entendus et détentés car la situation ne fait que se détériorer avec suffisamment d'aleas sans devoir ajouter d'autres handicaps.

ARRÊTER LE LAXISME

Jean-Claude Erard à Saint-Cyprien est agriculteur et président de la société de chasse locale. Lui aussi est ulcéré par la recrudescence des dégâts de gibier. Il note une augmentation conséquente du nombre des cerfs, des sangliers, des biches, des dagueus dans son secteur : « Une prolifération que l'on ne maîtrise plus car on a été laxiste et maintenant on est dépassé par des gens qui veulent gérer à notre place, ce qui n'est pas acceptable. Chez moi, j'ai eu des dégâts importants sur le maïs. Un voisin de Cazemac a lui aussi un dossier très important. On ne sait vraiment plus quoi faire devant l'ampleur d'une telle situation. Ou on ne trouve pas nous faire le reproche de pratiquer une agriculture de clientèle, ce n'est pas un argument recevable. Ce qu'il faut maintenant, c'est arrêter le laxisme et prendre les solutions qui s'imposent. Je compte beaucoup sur la réunion de concertation organisée à la Fédération départementale des chasseurs pour aboutir à des solutions acceptables ».

Revoir les plans de chasse, faire appliquer les initiatives de régulation des populations cynégétiques et surtout des gros gibiers, contrôler l'efficacité des barrières administratives, autant de solutions attendues par les agriculteurs qui, loin de condamner le gibier et la chasse, veulent aussi continuer à vivre de leur métier.

J.-M. Galy

Dégâts des sangliers

Une situation alarmante

Devant la recrudescence des dégâts des gros gibiers aux cultures, et particulièrement ceux causés par les sangliers, en Dordogne les